

LE SOCIALISTE

Organe central du Parti Ouvrier Français

ABONNEMENTS :

Trois mois 1 fr. 50 ; Six mois 3 fr. ; Un an 6 fr.
Étranger : Un an 8 fr.
10 centimes le numéro.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

AU SIÈGE DU CONSEIL NATIONAL

PARIS. — 5, rue Rodier. — PARIS

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ : RENÉ CHAUVIN

Les Annonces sont reçues

A la Société générale de Publicité
7, rue Drouot

BANQUET SOCIALISTE DU 24 FÉVRIER

Le 24 février prochain, aura lieu un grand banquet, organisé sous les auspices du Conseil National du Parti Ouvrier Français et présidé par le citoyen Jules Guesde.

Tous les élus du Parti seront présents. Des cartes sont à la disposition des militants, au siège social du Socialiste, 5, rue Rodier.

LA QUESTION AGRICOLE

Notre ami Kautsky vient de lancer dans la mêlée son livre, si impatiemment attendu (1), dans lequel, à côté d'une étude approfondie des conditions de l'Agriculture, il examine la conduite que doit, selon lui, tenir le parti socialiste international dans les circonstances actuelles. La première partie de son étude répond aux espérances, plutôt à la certitude qu'avaient tous ceux qui connaissent l'esprit critique et scientifique du directeur de la *Neue Zeit*. Il ne nous reste donc sur ce point qu'à le couvrir de fleurs et qu'à recommander la lecture de toute cette partie de son livre à ceux qui s'intéressent à la question agricole.

Mais — car il y a un mais — aussitôt que l'auteur examine la conduite à tenir par le parti socialiste, l'on retombe dans la confusion que cette malheureuse question semble provoquer naturellement dans les meilleurs esprits. Il est inutile de retracer ici l'histoire de cette controverse : nos programmes de Marseille et de Nantes, l'article d'Engels, dont le livre de Kautsky n'est que le complément, les décisions contradictoires des Congrès de Francfort et de Breslau, le discours de Deville, enfin la décision du Congrès de Londres renvoyant les parties dos à dos et déclarant que chaque fraction du parti socialiste international était libre d'agir selon le milieu où elle se trouvait, et surtout suivant le degré de transformation de l'agriculture elle-même.

Il y a au fond, sur cette question, trois opinions possibles, partant de cet axiome que la transformation et la disparition de la petite propriété sont inéluctables. Ou bien se croiser les bras, et attendre que les temps soient venus, ou n'appliquer au prolétariat des campagnes que de simples mesures de protection, ou enfin jeter hardiment un pont, sous forme de programme, qui permette à la masse paysanne de venir au parti ouvrier. Le parti socialiste allemand semble s'être tenu à la première solution, très simple, et qui n'exige pas de programme ; Kautsky dans son livre est pour la seconde ; les Partis Ouvriers Français et Belges, dans leurs circonstances et leurs milieux particuliers, ont adopté la troisième tactique.

Faut-il intervenir ? c'est là toute la question. Kautsky répond par l'affirmative mais il demande qu'avant de composer des programmes agricoles, on soit d'accord sur une politique agricole à adopter par le Parti socialiste ; de plus, s'il ne s'agit que des intérêts du prolétaire agricole, il n'est nullement besoin d'un programme particulier, car tous les remèdes à ses maux sont contenus dans le programme socialiste ; un programme seulement est nécessaire là où l'on veut prendre parti pour les intérêts particuliers du paysan. Voilà en quelques mots la position de la thèse soutenue par Kautsky, et comme il est

naturel, la réponse est pour lui contenue dans la question même.

Le paysan (petit fermier) est condamné à se confondre avec le prolétariat agricole et ce dernier est destiné dans un temps donné à ne faire plus qu'un avec le prolétariat des villes ; donc, d'après Kautsky, inutile de s'occuper des intérêts du petit fermier ; quant au prolétariat agricole, il lui faut des mesures de protection ; telles que la réduction de la journée de travail, des mesures d'hygiène pour les enfants et pour les femmes, enfin tout ce que l'on entend d'ordinaire par une amélioration des conditions de vie et de travail ; pour le reste, il n'y a rien à faire que de laisser le petit agriculteur mourir de sa laide mort.

Excellente solution, si l'on était à la veille de la disparition de la petite culture ; il suffirait de détourner les yeux un moment et de soupirer : « Pauvres gens ! » Mais voilà ; le parti socialiste n'a pas le temps d'attendre, et il faut qu'il intervienne, car, au moins en France, il doit, en pleine lutte pour la conquête du pouvoir politique, prendre parti dans le débat entre la grande et la petite culture. S'il n'avait aucun pouvoir dans la société actuelle, rien de plus légitime pour lui que de se laver les mains de la mort de cette classe, mais la propagande du parti s'est étendue aux campagnes, et, déjà, aux élections dernières, on a annexé au territoire socialiste un grand nombre de communes rurales. Or, supposons une commune (et ce n'est déjà plus une supposition en l'air) où la majorité du Conseil soit socialiste ; il serait peut-être curieux mais à coup sûr peu drôle pour la population de se voir chanter aux oreilles la psalmodie grégorienne de la Trappe : « Frères, il faut mourir ! » Sans doute, cela serait vrai — et encore dans un temps dont nous ne pouvons pas fixer la durée, — mais plutôt monotone. Les électeurs pourraient répliquer : « Nous sommes tous mortels, mais que faire d'ici au moment fatal ? »

Là est toute la question. Kautsky remarque justement ce phénomène singulier que plus l'agriculture perd d'importance économique vis-à-vis de l'industrie, plus elle gagne en importance politique. Et c'est là un fait indéniable. Dès aujourd'hui, l'on peut prévoir que ce sera la masse paysanne, si réduite soit-elle, qui donnera le coup décisif. Le prolétariat des villes est organisé ; mais, plus il s'organise et plus la classe patronale se resserre en une seule masse ; ça a été l'histoire des Trades-Unions, notamment lors de la dernière grève des mécaniciens. Les deux armées sont en présence, nos troupes prolétariennes retranchées dans les villes conquises et dans les syndicats, le patronat massé autour de l'Arche Sainte du Capital. Qui décidera du combat ? La population des campagnes.

Aussi l'on voit les deux partis essayer de l'attirer dans leurs rangs ; d'un côté le parti socialiste, par le rayonnement même de sa propagande dans les villes industrielles, s'annexe tous ces ouvriers des campagnes qui, comme dans le Nord, avec les trains ouvriers, vont prendre la semence socialiste à Roubaix ou à Lille et la rapportent quotidiennement dans les villages. Qui n'a vu, aux heures matinales, sur la ligne de Lille à Valenciennes, par exemple, ces populations d'ouvriers déplantées de leur village, affluant vers la ville, et entendu leurs conversations ? C'est comme cela que l'idée collectiviste s'est implantée dans les communes du département du Nord, par ces bienheureux trains ouvriers à prix réduits. Mais la classe capitaliste, au moyen de ses alliés conscients ou inconscients, essaye de son côté de devancer la propagande socialiste ; les disciples de l'abbé Lemire parcourent les campagnes, en essayant de fonder des

syndicats agricoles, des unions de fermiers, qui achètent en commun des batteuses ou des moissonneuses ; mais tôt ou tard ces syndicats agricoles tomberont dans nos mains comme leurs prédécesseurs, les syndicats ouvriers.

Quoi qu'il en soit, on voit que la lutte est engagée dans les campagnes, et qu'il est trop tard pour se croiser les bras, trop tard même pour n'appliquer que des mesures de protection du travail, excellentes du reste et qui sont déjà inscrites dans le programme de Nantes.

Il faut — et c'est le sens de ce programme, comme du discours de Deville à la Chambre — intervenir dans la lutte entre la grande et la petite culture, combattre celle-ci comme on l'a fait de la grande industrie, amener celle-ci par degrés à sa transformation, tout en empêchant sa destruction brutale et violente par les procédés révolutionnaires de la grande propriété.

Le parti socialiste a la mission historique de transporter dans la société collectiviste tout ce qui est encore sain dans la société actuelle, et, tout en attaquant le patronat industriel et les grands propriétaires, il doit conserver et protéger les éléments organisés et évolutifs qui ont pu résister jusqu'ici à l'action meurtrière du régime capitaliste.

CHARLES BONNIER.

Au cours de la séance de la Chambre de mercredi dernier, notre ami A. Zevaès a soutenu un amendement déposé par lui au nom des élus du Parti et tendant à la suppression de ces fonctionnaires si complètement inutiles, institués par la vieille loi administrative de l'an VIII et appelés « sous-préfets. »

Nous reproduisons dans notre prochain numéro le discours prononcé par Zevaès à l'appui de son amendement.

Pour le faire repousser par la Chambre, M. Dupuy a dû poser la question de confiance ; tous les radicaux à la Mesureur, à la Bérard et à la Dujardin-Beaumetz ont dû effrontément voter contre cette mesure d'économie réalisable immédiatement, contre cette modeste réforme administrative que dans tous leurs programmes électoraux ils n'ont cessé de réclamer à grands cris.

D'un mot, au moment de la proclamation du scrutin, le citoyen Zevaès a qualifié cette « faillite du parti radical », et le rédacteur en chef du *Rappel* — qui, en matière de radicalisme, doit s'y connaître — a dû reconnaître que le mot était « sévère, mais juste. »

Les Étrennes des Notaires

Le Parti Ouvrier Français conseille au prolétariat ouvrier et agricole de faire la conquête des pouvoirs publics, ce qui lui vaut les critiques acerbes des anarchistes qui affirment que c'est une tactique inféconde et néfaste ; ils ont même pénétré dans les syndicats ouvriers, dont ils se tenaient à l'écart, pour détourner les travailleurs de l'action politique.

Le magnifique cadeau que le gouvernement vient de faire à messieurs les notaires prouve de la façon la plus claire que le Parti Ouvrier est dans la vérité.

Les notaires sont des officiers ministériels essentiellement bourgeois ; leur existence est liée à la propriété individuelle et bourgeoise dont ils sont les prêteurs officieux.

Quand le régime capitaliste s'est développé il a obtenu l'établissement du Crédit foncier qui a enlevé aux notaires le monopole des prêts hypothécaires et leur a porté un premier coup.

Le revenu des charges a diminué surtout dans les villes de province et à la campagne. Des notaires ont réclamé près des pouvoirs publics ; ils ont mené leur campagne avec la plus grande habileté et la plus grande discrétion ; aussi ont-ils obtenu satisfaction.

Il n'existait point pour eux de tarif officiel ; leurs chambres dans chaque arrondissement avaient dressé un tarif officieux auquel les

clients se soumettaient tout en le trouvant fort élevé. Pour les dédommager de la concurrence du Crédit Foncier, le gouvernement a fait voter une loi, en date du 20 juin 1896, décidant « qu'il serait dressé, par règlement d'administration publique, des tarifs officiels pour chaque ressort de Cours d'appel et un spécial pour Paris. »

Les tarifs en question ont été publiés dans le *Journal officiel* les 1^{er}, 2, 3, 4 et 5 septembre 1898 et il semble qu'on y a mis une certaine précipitation, car on a dû faire paraître sept colonnes très denses d'errata dans le numéro du 31 décembre 1898.

Or, les tarifs devenus définitifs à la veille du premier de l'an constituent des étrennes royales pour messieurs les notaires.

En effet, les notaires parisiens ne touchent que 50 0/0 d'honoraires de plus qu'auparavant, mais en province, cela montera à 100 pour 100 ; on prétend même que dans l'est, les honoraires pour une vente immobilière de 200.000 fr., qui étaient de 525 fr. précédemment, sont actuellement de 1.525 fr.

Le gouvernement semble avoir eu quelque peu honte de ce qu'il a fait ; ainsi les numéros du *Journal officiel* contenant les tarifs, n'ont été tirés qu'à un nombre très restreint d'exemplaires, si bien que dès le lendemain il était impossible de se les procurer quai Voltaire.

En résumé, les notaires ont obtenu du gouvernement bourgeois, non seulement le doublement de leurs revenus, mais aussi une plus-value de leurs offices qu'on estime à plusieurs centaines de millions.

Naturellement, si l'on décide un jour de supprimer la vénalité des charges, comme en Allemagne, c'est sur la nouvelle valeur qu'on basera les indemnités.

Les notaires ont donc largement profité du fait que la classe bourgeoise, dont ils sont la personnification, est maîtresse des pouvoirs publics.

Nous venons de parler du rachat des offices des notaires, nous sommes absolument convaincus qu'il se fera dans un avenir assez prochain. Les notaires s'en doutent, c'est pourquoi ils ont pris leurs précautions.

En effet, le Crédit Foncier a prêté des sommes considérables sur la propriété terrienne, plus de vingt milliards, dit-on ; par suite de la dépréciation de celle-ci, il n'est plus garanti suffisamment et il prévoit le moment où il devra se substituer à une foule de propriétaires devenus insolubles. Le cas s'est, d'ailleurs, déjà présenté et des personnes compétentes dans la question considèrent la situation comme très tendue.

Le Crédit Foncier serait fort embarrassé s'il se trouvait brusquement avec une multitude de propriétés sur les bras ; il n'est pas organisé pour les exploiter et il ne pourrait pas les mettre en vente sans en avilir complètement la valeur et sans s'exposer à une ruine certaine.

Il s'est ému de cette situation et il a mis en campagne ses compères les plus autorisés, entr'autres Yves Guyot, pour obtenir la modification de la législation de la propriété rurale, en vue de la mobiliser.

La propriété terrienne, de bourgeoisie ou foncière, deviendrait capitaliste ; au lieu d'être cultivée par des fermiers ou des métayers, elle serait l'objet de grandes entreprises agricoles anonymes par actions.

Le jour où cette révolution serait faite, le Crédit Foncier étranglerait tous les propriétaires gênés et passerait la main à quelque vaste Société financière dont les statuts sont peut-être déjà dans ses cartons, pour l'exploitation des nombreux et vastes domaines qui lui resteraient pour compte.

C'est alors que les notaires de province obtiendraient le rachat de leurs offices et cela sur la base du revenu que leur assurent les tarifs de septembre et décembre 1898.

Depuis quelques jours les propriétaires, s'apercevant qu'ils sont joués, crient comme des blaireaux pris au piège ; mais de quoi se plaignent-ils, est-ce que le gouvernement ne les protège pas contre le socialisme et la nationalisation du sol ?

Les propriétaires dévorés par le fisc, l'usure, les officiers ministériels, etc., voient la propriété leur filer entre les doigts pour tomber entre les griffes de l'ogre capitaliste. Ils assistent impuissants à leur ruine et à la décomposition de leur classe. La bourgeoisie mourra en même temps que la propriété foncière. D'ailleurs, la propriété capitaliste ne

(1) *Die Agrarfrage*, Stuttgart, 1899.

tardera pas à rendre inévitable la nationalisation du sol.

CH. BRUNELLIÈRE.

LE PARTI OUVRIER A LA CHAMBRE

Conformément à l'article 11 du programme général du Parti Ouvrier Français, notre ami A. Zévaès, au nom des élus du Parti, vient de saisir la Chambre de la proposition de loi suivante, ayant pour but : 1° l'annulation des contrats qui ont aliéné la propriété nationale des mines; 2° l'exploitation des mines par les travailleurs y employés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs,

La proposition de loi que nous avons l'honneur de soumettre à la Chambre a un double but : 1° L'expropriation des Compagnies financières qui détiennent actuellement les mines; 2° l'organisation d'un nouveau mode d'exploitation qui assure à la nation la propriété des mines et aux travailleurs l'indépendance et la juste rémunération de leur travail.

Que les mines appartiennent à la nation, cela n'est point contestable; mais, en fait, par le régime des concessions, établies par la loi de 1810, le privilège de quelques capitalistes s'est substitué au droit de la nation. Depuis un siècle, la lutte est engagée entre le droit de la nation et les travailleurs, d'une part, et, d'autre part, la puissance du capital. La nation et les travailleurs ont toujours été vaincus : les lois de concession et de monopole, qui ont été votées depuis un siècle, ne sont que des traités de spoliation et de démembrement imposés à la nation vaincue par une oligarchie financière triomphante. Maintenant que la nation constituée en République a repris son droit politique, que les travailleurs, conscients de leurs droits et de leurs intérêts économiques, ne veulent plus être dépouillés, tous les traités qui aliènent au profit de quelques-uns le domaine national doivent devenir caducs. Et il suffit à la nation de dire : « Je reprends mon bien pour le restituer à ceux qui travaillent. » Cette expropriation sera tout simplement la fin d'une spoliation.

Il n'y a donc pas lieu, pas plus pour les mines que pour les chemins de fer, d'accorder ce qu'on appelle une indemnité. Il n'y a lieu à indemnité que lorsqu'il y a lésion d'un droit : l'indemnité est la reconnaissance d'un droit. Or, les droits du capital, fondés sur la force et sur les services provisoires rendus par lui dans une période de l'évolution économique, prennent fin le jour où la nation peut se soustraire à sa force et se passer de ses services.

Tant que les travailleurs étaient dispersés et incapables d'un effort commun, les capitalistes, détenteurs des moyens de production, rendaient des services à la société; ils développaient la grande industrie scientifique, et, sous la discipline du capital, préparaient à l'idée de groupement et d'organisation l'ensemble des travailleurs. Aujourd'hui la nation est républicainement organisée; le prolétariat a tout à la fois la cohésion nécessaire et le sentiment de son droit. Le capitalisme ne peut plus rendre de services : il n'a donc plus droit à prélever sur le travail une rançon. Or, transformer en titres de rente les actions et obligations des capitalistes des mines, ce ne serait pas abolir cette rançon, mais la continuer sous une forme nouvelle.

Les capitalistes ont retrouvé, plusieurs fois depuis un siècle, le capital par eux engagé dans les entreprises des charbonnages comme dans les autres entreprises industrielles. Ils doivent se féliciter d'avoir pu si longtemps vivre largement aux dépens du travail, et, en vérité, ils auraient quelque audace à se plaindre de la caducité du régime de leurs dividendes : il n'a que trop duré.

Il est vrai qu'on pourra nous objecter que plusieurs des détenteurs actuels ont pu n'acquiescer que récemment les actions et obligations des mines. De même bien des détenteurs des droits féodaux ne les avaient acquis que peu de temps avant 1789; cela n'a pas empêché la Révolution d'abolir le régime féodal. Il n'en sera pas autrement du régime capitaliste.

Au demeurant, ou bien les nouveaux acquéreurs de valeurs minières ne faisaient que donner à un capital dès longtemps préexistant une forme nouvelle et qui, précédemment, avait déjà bénéficié de l'exploitation capitaliste du travail — et ce capital n'a plus rien à prétendre : il est rassasié. Ou bien, il représente la modeste épargne péniblement conquise au milieu des difficultés sans nombre de la lutte pour la vie, et dans ce cas il a droit à une indemnité, car il constitue pour ceux qui travaillent une assurance personnelle contre les risques de la maladie, du chômage, etc. Aussi décidons-nous, dans notre proposition, que ceux qui,

au moment où elle est déposée, sont porteurs de titres de mines et ont un revenu qui n'excède pas 3,000 francs, recevront en titres de rente une valeur égale à celle que représentent leurs titres de mine au cours moyen des cinq dernières années. Si, après retranchement de leurs valeurs minières, leurs porteurs n'avaient plus qu'un revenu inférieur à 300,000 francs, ils recevraient en titres de rente de quoi faire ce chiffre.

Une seule objection spécieuse pourrait nous être adressée : c'est qu'il n'y a pas lieu de traiter les capitalistes des mines avec plus de rigueur que les autres capitalistes. Cela est parfaitement exact. Si nous formulons d'abord notre proposition à l'occasion de la propriété minière, c'est d'abord parce que la question des mines est depuis longtemps posée devant le Parlement, c'est aussi parce que le privilège abusif du capital éclate là plus brutalement encore qu'ailleurs. Mais c'est l'expropriation de tout le capital oisif que nous poursuivons.

De quelque façon qu'il agisse, qu'il enrégimente dans les filatures, tissages, verreries, hauts-fourneaux, raffineries, des centaines et des milliers d'ouvriers, ou qu'il oblige les cultivateurs, fermiers, journaliers, à peiner pour de grands seigneurs terriens qui ne résident même pas sur leurs domaines, partout il est une des formes — la dernière — de l'exploitation de l'homme par l'homme. Partout, il doit faire place à une organisation du travail où la nation retiendra pour elle la propriété éminente des moyens de production pour en assurer aux travailleurs la propriété effective.

Les mines, une fois redevenues propriété nationale, comment en assurer l'exploitation ? Il est évident que le groupement professionnel des ouvriers mineurs doit jouer dans la direction du travail minier un rôle important. Mais la « mine aux mineurs » pourrait aisément devenir une source de nouveaux privilèges et de nouveaux abus : nous ne voulons pas substituer à la propriété capitaliste la propriété corporative qui susciterait la jalousie ou la rivalité entre les diverses catégories de travailleurs. Nous voulons organiser pour les moyens de production la propriété nationale s'exerçant par les groupements corporatifs, mais sans se subordonner à eux.

Il est évident, d'autre part, que, puisque nous ne supposons ici que la nationalisation de la propriété minière et que nous n'abolissons encore que sur un point l'exploitation capitaliste, nous ne pouvons tracer une organisation d'ensemble. Nous sommes obligés, pour le fonctionnement du nouveau régime minier, de tenir compte des conditions générales de la société actuelle. Ce n'est donc pas un fragment d'application collectiviste que nous vous proposons ici, puisque, par définition même, l'organisation collectiviste ne peut être fragmentaire; c'est seulement une indication, une sorte d'orientation vers l'ordre social nouveau qu'appelle de tous ses vœux la classe prolétarienne et que veulent réaliser les partis ouvriers et socialistes des différents pays.

En conséquence, nous proposons que les mines nationalisées soient administrées par un Conseil central composé : pour un tiers, de délégués élus par les travailleurs des mines (ingénieurs aussi bien qu'ouvriers); pour un autre tiers, des délégués des groupements syndicaux, ouvriers et agricoles, représentant toutes les branches du travail national; pour un tiers enfin, des représentants directs de l'Etat. Dans chaque région minière, fonctionnerait, sous l'autorité du Conseil central, des Conseils régionaux, qui, eux, seraient exclusivement composés par les travailleurs de la mine : ouvriers, comptables, ingénieurs. Ainsi, d'une part, le Conseil central affirmerait le caractère éminentement national de la propriété minière et, d'autre part, chaque groupement minier s'administrerait lui-même, localement, mais toutefois selon les règles générales essentielles instituées et maintenues par le Conseil central.

Le premier acte du Conseil central sera de consolider les salaires actuels considérés comme un minimum. Il devra aussi assurer l'entretien, le développement, le perfectionnement de la richesse minière. A cet effet, la loi chargera le Conseil central de constituer, sur le produit brut, un fonds pour l'entretien, le renouvellement de l'outillage, pour les recherches nouvelles, pour le service de l'amortissement des emprunts à ce destinés.

Et quand les salaires auront été payés, quand ce fonds aura été constitué, il sera fait de l'excédent, actuellement employé sous forme de dividendes, à rémunérer le capital, trois parts : la première sera destinée à assurer les pensions de retraites, les indemnités en cas d'accident, les secours en cas de maladie aux travailleurs de la mine; la deuxième sera réservée aux travailleurs des autres industries et aux prolétaires agricoles, victimes du chômage; la troisième sera répartie, sous le contrôle du Conseil central, de façon à rapprocher tous les

salaires du même niveau et à encourager aussi les groupements qui auront accru le produit brut.

Quant aux prix de vente des produits, ils seront déterminés par le Conseil central, qui, composé comme il l'est, saura harmoniser les intérêts des ouvriers mineurs avec l'intérêt des autres industries.

Nous répétons, en terminant cet exposé des motifs, que cette organisation du travail des mines, dans une société basée sur le salariat et la concurrence, ne saurait être considérée comme une ébauche, même grossière de l'ordre socialiste. Elle a néanmoins l'avantage d'abolir au profit d'une catégorie d'ouvriers, nombreuse et durement exploitée, la dime capitaliste, et de montrer qu'en dehors du régime capitaliste, il y a place pour un libre développement économique des forces individuelles et nationales.

PROPOSITION DE LOI

Article premier

Les mines sont, dès le 1^{er} janvier 1900, à la disposition de la nation.

Article 2

Les porteurs d'actions et d'obligations qui justifieront qu'ils possèdent leurs titres au moment du dépôt de la présente proposition de loi et qui justifieront, en outre, que leur revenu total n'excède pas 3,000 francs, recevront, en titres de rente, une valeur égale à la valeur de leurs titres calculée sur le cours moyen des cinq dernières années.

Article 3

Les mines seront administrées par un Conseil central d'administration composé :

- 1° Pour un tiers, de délégués élus par les travailleurs de la mine (ingénieurs, comptables, ouvriers);
- 2° Pour un autre tiers, de délégués élus par les groupements syndicaux et corporatifs, ouvriers et agricoles;
- 3° Pour le dernier tiers, de représentants de l'Etat.

Article 4

Chaque région minière sera administrée, sous le contrôle du Conseil central, par un conseil régional, composé exclusivement de travailleurs de la mine (ingénieurs, comptables, ouvriers) élus par la corporation.

Article 5

Le produit brut sera affecté :

- 1° A assurer aux travailleurs de la mine un salaire au moins égal à celui qu'ils ont actuellement;
- 2° A constituer un fonds pour l'entretien et le renouvellement de l'outillage et les recherches nécessaires;
- 3° A constituer des pensions de retraites, indemnités en cas d'accidents, secours en cas de maladie, pour les travailleurs de la mine;
- 4° A constituer pour les travailleurs des autres industries et pour les salariés agricoles un fonds annuel destiné à parer aux périodes de chômage;
- 5° A répartir entre les travailleurs de la mine un complément de rétribution.

LA LOI D'AIRAIN

Pour répondre à la demande de plusieurs membres de l'Agglomération bordelaise, le citoyen Lafargue, de passage à Bordeaux, a fait une conférence sur la Loi d'airain, dont nous donnons ci-après le résumé, d'après le *Socialiste de la Gironde* :

La loi d'airain des salaires formulée par Lassalle, qui en avait emprunté les éléments aux économistes, après avoir rendu d'importants services à la propagande socialiste en Allemagne, en France, en Belgique, etc., est aujourd'hui vivement attaquée dans le sein même du Parti socialiste. Vandervelde la déclare fautive et Van Kol la traite de vieille ferraille. Le socialisme est donc parvenu à ce haut degré de développement qu'il critique les formules acceptées à ses débuts comme rigoureusement exactes. Je reprocherai cependant à Vandervelde d'avoir attribué à Marx la paternité de la « Loi d'airain », qui est en absolue contradiction avec sa « Théorie de la valeur ». Demandons-nous d'abord ce qu'est le salaire?

Il est le prix du travail, dit-on. C'est une erreur. Qui dit travail dit application de l'énergie humaine, animale ou mécanique, à la transformation d'un objet. L'artisan qui est son propre patron, qui vend la marchandise créée par lui dans son échoppe, peut parler de vendre son travail; mais le prolétaire qui travaille pour autrui, et dans l'atelier d'autrui, ne peut parler que de la vente de sa force-travail, l'unique marchandise qu'il possède.

Le salaire est donc le prix de la force-travail qui est une marchandise tout comme des souliers, des chapeaux, des carottes, etc., bien que, par habitude invétérée de métaphysique spiritualiste, on veut distinguer la force-travail des

autres marchandises, comme on a séparé l'homme des autres animaux.

Or, dans toute marchandise, il y a à considérer deux choses distinctes : la valeur de la marchandise et le prix de la marchandise.

La valeur de la marchandise est ce qui a fallu dépenser pour la produire : salaires, prix de la matière première, usure de l'outillage, frais généraux, etc.; et la plus-value, qui se convertit en profits capitalistes (rente foncière, intérêts de l'argent, etc.)

Si la marchandise était vendue à sa valeur, son prix serait invariable dans une production donnée; tandis qu'au contraire, son prix varie constamment d'après l'offre et la demande.

Ceci dit, considérons la force-travail.

Etant une marchandise, elle est soumise aux mêmes conditions des autres marchandises : sa valeur est déterminée parce que l'ouvrier a dû dépenser en aliments, logement, vêtements, etc., pour vivre et se reproduire et son prix est influencé par toutes les variations de l'offre et de la demande.

La marchandise-travail possède, cependant, un caractère exceptionnel qui la rend encore plus soumise à la loi de l'offre et de la demande que les autres marchandises. Un marchand peut garder en magasin des outils, des chapeaux, etc., pendant des mois et même des années sans les détériorer; des fruits et des légumes, même à l'état frais, peuvent se conserver pendant plusieurs jours; la force-travail meurt d'heure en heure, de minute en minute; l'ouvrier qui n'a pas vendu sa force-travail perd complètement, au bout de la journée, toutes les dépenses qu'il a faites pour vivre.

Les patrons profitent sauvagement de ce caractère exceptionnel de la force-travail pour la payer au-dessous de sa valeur. On doit dire que payer la marchandise-travail au-dessous de sa valeur a été et est la tendance constante de la bourgeoisie capitaliste. Les réformes philanthropiques (logements à bon marché, jardins donnés aux ouvriers, économats, etc.), n'ont qu'un seul but : abaisser le prix de la force-travail, abaisser le salaire. L'emploi industriel de la femme et des enfants, non-seulement procure aux capitalistes des forces-travail à prix réduit, mais permet encore de diminuer le salaire du père de famille, qui autrefois comprenait les dépenses de la femme et des enfants.

Il est de mode, parmi les échappés de l'Ecole Normale et les autres intellectuels qui font du socialisme d'antichambre, de prétendre que le salaire, c'est-à-dire le prix de la force-travail, faisant exception, augmente constamment, et que si cela continue, il aura bientôt dévoré les profits du capital, dont l'intérêt baisse continuellement. Cette théorie idyllique est brutalement contredite par l'accroissement constant du budget de l'Assistance publique qui, pour ne parler que des réformes réalisées par les municipalités socialistes, doit en partie nourrir et vêtir les enfants des ouvriers.

Si la loi d'airain était exacte, ces dépenses, au lieu d'être mises à la charge des caisses publiques, que remplissent les prolétaires, devraient être portées au compte des patrons et l'on ne verrait pas en France et en Angleterre les ouvriers borner leurs demandes à la fixation d'un *salaire minimum*, c'est-à-dire d'un salaire les remboursant de leurs dépenses les plus indispensables.

Marx ne pouvait donc pas parler d'une loi d'airain, ni même d'une loi quelconque des salaires, pas plus qu'on ne peut parler d'une loi des prix des souliers, des carottes ou de toute autre marchandise. Au lieu de salaires, dites prix de la marchandise-travail, et l'impossibilité d'une loi des salaires sautera aux yeux.

La fameuse loi d'airain de Lassalle est d'ailleurs trop optimiste; elle permet de croire que le salaire oscille avec des variations très faibles autour des dépenses que l'ouvrier a dû faire pour vivre et se reproduire, tandis qu'au contraire, avec le développement du machinisme et l'accroissement constant des ouvriers en chômage, les salaires baissent continuellement et obligent le prolétaire à réduire de plus en plus ses dépenses et à recourir de plus en plus à la charité publique et privée pour l'entretien de ses enfants et le soutien de sa vieillesse.

Le prix de la marchandise-travail tend donc à tomber au-dessous de sa valeur, qui diminue à mesure que la production capitaliste se développe. Il ne faudrait donc pas, avec Lassalle, parler d'une *loi d'airain inflexible*, mais d'une *loi d'airain compressive* enserrant moralement et physiquement l'ouvrier et le forçant à réduire ses besoins physiques, intellectuels et moraux et à les satisfaire de la manière la plus économique et la plus grossière.

PAUL LAFARGUE.

Les groupes du Parti qui n'ont pas encore répondu au QUESTIONNAIRE qui leur a été adressé par le Conseil national, sont instamment priés d'y aviser sans retard.

L'Insurgé

La Bibliothèque du Parti (5, rue Rodier), tient à la disposition des Groupes l'Insurgé, Paroles et Musique, au prix de 2 fr. 50 le Cent, Franco à domicile.

que cette session : effet merveilleux de l'éloquence de l'empereur.

Angleterre

La discorde est au camp libéral ; d'un côté sir William Harcourt et Morley se retirent dans leur tente en déplorant l'invasion du jingoïsme dans les rangs du parti ; de l'autre, les partisans de lord Roseberry, tels que M. Asquith, Edward Grey et le *Daily Chronicle* protestent de toutes leurs forces que ce reproche est injuste. Et qui est-ce qui s'amuse ? c'est le ministre des colonies ; le sagace et rusé Chamberlain, qui se voit, par la désunion de ses adversaires, conféré un bail prolongé de pouvoir. Il est peu probable que le parti libéral puisse se reconstituer d'ici aux élections générales, car il n'a ni programme, ni hommes.

En attendant, la politique impérialiste continue à sévir, et l'on ne parle que d'alliance des races anglo-saxonne (où l'on admettrait, chose étrange, le Japon) ; non satisfait du succès de Fashoda, il s'agit d'expulser les pêcheurs français de la côte de Terre-Neuve qu'ils occupent d'après un article du traité d'Utrecht ; M. Chamberlain, dans son discours, reconnaît que ces droits existent, mais qu'ils sont gênants, et que les Français seraient bien aimables de se retirer comme ils l'ont fait à Fashoda ; un peu plus, un peu moins, ce n'est pas là une affaire.

Au point de vue économique, il n'est question en ce moment que de la grève des plâtriers à laquelle répondrait un formidable lock-out de la part de tous les patrons ligés ; la situation est grave, et malheureusement, il y a dissentiment dans les rangs de l'Union et divergence d'opinions, ce qui n'est pas de bon augure. Si un lock-out, tel que celui de l'année dernière, s'abattait sur la corporation du bâtiment, ce serait une lutte à mort qui s'engagerait, et qui pis est, une lutte inégale.

Amérique

Les Etats-Unis semblent avoir mis le pied, en parlant au figuré, dans un nid de guêpes, et les Philippines sont annexées par décret, mais non encore conquises ; les Espagnols, en se retirant, ont laissé les forces insurrectionnelles qui, maintenant, se tournent contre les prétendus alliés, qui se transforment en oppresseurs. D'un autre côté, dans le Sénat, les démocrates veulent imposer au président et au parti républicain une résolution déclarant que les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'occuper les Philippines d'une façon permanente.

On voit que les débuts de la jeune République dans la politique coloniale ne sont pas heureux ; à cela vient s'ajouter l'agression du consul allemand à Samoa, qui menace de compliquer encore une situation qui n'était pas déjà trop claire. Rien d'étonnant à ce qu'un grand nombre d'Américains aspirent à retourner à l'âge heureux où il n'était pas question de politique coloniale.

Etats-Unis

Voici les résultats presque complets des élections qui ont eu lieu dernièrement et d'où le Parti Ouvrier américain est sorti fortifié et agrandi :

Alabama.....	344
California.....	7.780
Colorado.....	2.000
Connecticut.....	2.866
Illinois.....	4.507
Indiana.....	1.715
Iowa.....	1.081
Kansas.....	046
Kentucky.....	394
Maryland.....	508
Massachusetts.....	10.063
Michigan.....	1.100
Minnesota.....	1.687
Missouri.....	1.063
Nebraska.....	248
New-Jersey.....	5.458
New-Hampshire.....	407
New-York.....	23.860
Ohio.....	5.793
Pennsylvania.....	4.318
Rhode-Island.....	2.579
Texas.....	500
Virginia.....	528
Washington.....	1.323
Wisconsin.....	1.477
Total.....	82.182

Le Parti n'ayant obtenu, en 1897, que 55.673 voix, c'est donc une augmentation de 26.509 voix en une année.

L'Internationale

La Bibliothèque du Parti (5, rue Rodier), tient à la disposition des Groupes l'Internationale d'EUGÈNE POTTIER, Paroles et Musique, au prix de 2 fr. 50 le Cent, franco à domicile.

Vient de paraître une très intéressante brochure du citoyen Marius André *Sur la Sériciculture, la Filature de la soie, et le Tissage Examines au point de vue socialiste.*

Jules Guesde a écrit le préface de cet intéressant opuscule.

Nous recommandons le travail du citoyen Marius André aux organisations du Parti, particulièrement à celles des régions séricicoles.

La brochure est en vente à la bibliothèque du Parti Ouvrier, 5, rue Rodier, Paris.

Les journaux du Parti sont priés de reproduire la note suivante :

PETITE BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE

Pour 1 fr. 25, la BIBLIOTHÈQUE du PARTI OUVRIER FRANÇAIS (5, rue Rodier, à Paris), envoie franco à domicile les Brochures suivantes :

1. Programme du Parti Ouvrier, par Jules Guesde et Paul Lafargue.
2. Disparition de la Petite Propriété, par K. Kaustky.
3. Des Lois protectrices du Travail, par Jules Guesde.
4. Le Communisme et l'Evolution économique, par Paul Lafargue.
5. Le Collectivisme au Palais-Bourbon, par Jules Guesde.
6. Manifeste du Parti Communiste, par Karl Marx et F. Engels
7. Patriotisme et Internationalisme, par Jean Jaurès.
8. Le Problème et la Solution, par Jules Guesde.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Economiques, diverses excursions permettant de visiter (tous frais compris) :

Les deux premières : l'Italie et Nice au moment du Carnaval (du 8 au 18 février et du 19 février au 11 mars).

Prix au départ de Paris : 1^{re} cl. 355 fr. et 940 fr. ; 2^e cl. 305 fr. et 840 fr., suivant l'itinéraire choisi ;

La 3^e : Nice pendant le carnaval (du 9 au 16 février).

Prix au départ de Paris : 1^{re} cl., 300 fr.

La 4^e : la Corse (départ de Nice le 15 février, retour à Paris le 2 mars) ;

Prix : suivant l'itinéraire choisi ; 1^{re} classe 440 fr., et 355 fr.

S'adresser pour renseignements et billets aux bureaux de l'Agence des Voyages Economiques, 10, rue Aubert et 17, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Economiques, diverses excursions permettant de visiter l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Asie Mineure et Constantinople (du 8 février au 8 mars, 22 mars, 5 et 16 avril 1899).

Prix (tous frais compris) : 1^{re} classe, 2.000 fr. à 3.800 ; 2^e classe, 1.700 fr. à 3.500 fr. suivant les itinéraires choisis.

S'adresser, pour renseignements et billets, aux bureaux de l'Agence des Voyages Economiques, 10, rue Aubert ou 17, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

A l'occasion du Carnaval de Nice et du Tir aux pigeons de Monaco, la Compagnie délivrera du 31 janvier au 12 février 1899 des billets d'aller et retour de 1^{re} classe, valables pendant 20 jours, et dont le prix au départ de Paris sera de 117 fr., 40 pour Cannes — 182 fr. 60 pour Nice — 186 fr. 80 pour Menton.

On trouvera ces billets et des prospectus détaillés aux gares de Paris-Lyon et Paris-Nord, ainsi que dans les bureaux de ville de la Compagnie P.-L.-M. et dans les agences spéciales.

Propagande Républicaine-Socialiste

A. LECOURTOIS

libraire, rue Daubenton, 42

Livraison immédiate à domicile, à raison de 1 fr par semaine, de tous les ouvrages et brochures ayant trait au Socialisme, à l'Histoire, aux Sciences naturelles et à la Littérature en général.

Se charge également de la reliure des livres dans les mêmes conditions.

Les conditions indiquées plus haut ne s'appliquent qu'à Paris seulement. Pour la province, au comptant, contre mandat-poste. Port à la charge du destinataire.

LA PRESSE DU PARTI

Le Réveil du Nord (quotidien), Lille.

L'Egalité (quotidien), Roubaix.

Le Petit Sparnacien (tri-hebdomadaire), Epernay.

Le Réveil Social (hebdomadaire), Bordeaux.

Le Droit du Peuple (hebdomadaire), Grenoble.

Le Réveil des Travailleurs (hebdomadaire), Troyes.

Le Socialiste de l'Allier (hebdomadaire), Montluçon.

L'Avant-Garde (hebdomad.), Roanne.

Le Republicain (hebdomadaire), Perpignan.

L'Écho des Deux-Sèvres (hebdomadaire), Niort.

La République Sociale (hebdomadaire), Narbonne.

La Bataille sociale (hebd.), Limoges.

Le Combat (hebdomadaire), Calais.

La Montagne (hebdomadaire), Marseille.

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉE EN 1879

Pour être sûr de ne pas échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'Argus de la Presse « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet ».

Hector Malot (ZYTE, p. 70 et 323).

L'Argus de la Presse fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'Argus de la Presse est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'Argus, 14, rue Drouot, Paris. — Téléphone. L'Argus lit 5,000 journaux par jour.

AVIS AUX FUMEURS

Demandez dans tous les Bureaux de Tabac :

LE PAPIER DES 3/8

DIX CENTIMES LE CAHIER

5 francs le cent. — Franco dans toutes les gares.

A l'adresse Commandes et Mandats à RENÉ CHAUVIN, 8, Passage Tivoli. — Paris.

Le Socialisme au Jour le Jour

PAR

JULES GUESDE

Propriété et Profits capitalistes

Autour d'une Grève

Leurs Remèdes

Solution

Varia

Un fort Volume de 500 Pages

Pour les Groupes et les Membres du Parti **2 FR. 50** au lieu de 3 fr. 50 (port en sus, 50 cent.)

S'adresser aux Bureaux du SOCIALISTE, 5, rue Rodier, Paris.

Guérison de la Goutte, Rhumatismes, Cœur, Reins, Foie, par

L'ANTI-GOUTTEUX-FERON

"LA FÉRONINE"

DÉPOT : 88, rue Poissonnière et toutes pharmacies

Écrire au Laboratoire à Suresnes, 32, route stratégique (Seine)

Toujours satisfait de l'action prompte et inoffensive de l'Anti-Goutteux-Féron.

Dans tous les cas, je prescris avec avantage l'Anti-Goutteux-Féron.

D^r BERTRAND * Médecin en chef de l'Hôpital St-Louis — Châlon.

D^r GILBIN 45, Rue d'Odessa — Paris.

L'Anti-Goutteux-Féron est un remède précieux, surtout chez les chloriques.

D^r BA-SET Maire de St-Ouen, Conseil Général

J'apprécie beaucoup l'Anti-Goutteux-Féron.

D^r RENÉ SIMON 28, Rue des Halles — Paris.

PASTILLES VOCALES PARISOT

Les produits entrant dans la composition de ces pastilles sont les véritables spécifiques des cordes vocales et des voies respiratoires

Nos meilleurs orateurs, nos plus grands artistes ne doivent leur succès qu'à l'emploi de ces pastilles (8 à 10 par jour.)

LA BOITE : 2 FRANCS

VAUVILLE, pharmacien à Levallois

HORLOGERIE. — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

PIÈCES DE COMMANDE

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

CAMILLE FLUKIGER

EX-ÉLÈVE

DE L'ÉCOLE D'HORLOGERIE DE LA CHAUX-DE-FONDS

17, Avenue de la République PARIS

Montre cylindre....	P.O.F homme	Fr.	12 50
Montre » » » »	dame	12 50
Montre ancre acier.	3/8 homme	24
Montre » métal 3/8	»	21
Montre cylind. acier 3/8	dame	20
Montre » métal 3/8	»	18
Chaîne métal oxydé.	P.O.F régence	0 7
Chaîne métal oxyde.	P.O.F gilet	1 45
Boutons manchette métal oxydé, doré, argenté P.O.F	0 75

Conditions spéciales pour les Groupes du Part

Force — Energie — Santé — Vigueur

GUÉRISON RADICALE ET PROMPTE

de Chlorose, Rachitisme Anémie, Neurasthénie, Lymphathisme Pâles Couleurs

Demandez dans toutes les Pharmacies

LE BIOGÈNE

Fortifiant unique et par excellence du Sang

NUTRITIF

des systèmes Nerveux et Osseux

Régulateur des fonctions de l'Estomac et des Voies respiratoires.

PARIS — 253, RUE de BELLEVILLE Pharmacie du Progrès

Le Gérant : A. DELADERERE.

Paris. — Imp. A. Désiré, 25, rue Buffault.